

AVENANT N° 1 REGLEMENT COUPE DE FRANCE PROMOSPORT 2022

ARTICLE 6.1.13 – FREINS

Il est permis le changement des flexibles, du liquide et des plaquettes de frein à condition que le dispositif adopté présente toutes les garanties de sécurité.

Pour toutes les catégories, les vis de fixation des étriers de freins avant doivent être arrêtées par un fil métallique de sécurité efficace. Les épingles ou agrafes de sécurité sont autorisées.

La séparation des durites de frein avant doit se faire au-dessus du té de fourche inférieur.

Le système et l'équipement ABS, des motos qui en sont équipées d'origine, peut-être déconnecté et/ou retiré.

A l'inverse un système ABS ne peut être monté sur une moto qui n'en est pas équipée d'origine.

Pour la catégorie 400cc, le disque de frein avant peut être changé par un disque adaptable de marque France Equipement® correspondant, pour chaque machine, à la référence commerciale suivante :

- Honda CBR500R** : FE.H520V
- Kawasaki Ninja 400** : FE.FL42502 **ou FLSBK912605**
- Kawasaki Ninja 300** : FE.FL106565
- KTM RC390** : FE.FL105501
- Yamaha R3** : **FE.FL20510**

L'utilisation du disque de frein avant d'origine de la Kawasaki Ninja 400 (référence 41080-0695-32L) n'est pas autorisée. Seuls les disques France Equipement® référence FE.FL42502 **ou FLSBK912605 est sont** admis.

Fait à Paris, le 8 janvier 2022